

Horaires des déchetteries



L'accès en déchetterie est autorisé **jusqu'au vendredi 12h**
pour les professionnels !

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.

***Fermeture à 17h en horaire d'hiver de Novembre à Mars.**



**Accès autorisé du
lundi au vendredi 12h**

Aulnois-sous-Laon
Lundi, mercredi 9h-13h / 14h-18h*
Vendredi 9h - 12h

Bourg et comin
Mercredi 14h-18h*

Crépy
Lundi 9h-12h
Mercredi 9h-13h / 14h-18h*

Guignicourt
Mardi, mercredi,
9h - 13h / 14h - 18h*
Vendredi 9h - 12h

Liesse
Mardi, jeudi
9h - 12h / 13h - 18h*
Mercredi 14h - 17h

Sissonne
Lundi, mercredi
9h-12h / 13h-18h*
Vendredi 9h-12h

Coucy-le-Château
Lundi, jeudi 14h - 18h*
Mercredi 9h-12h / 14h-18h*
Vendredi 9h-12h

Festieux
Mardi, mercredi, jeudi
9h - 13h / 14h - 18h*

Laon
Lundi, mardi, mercredi, Jeudi
9h-12h / 13h-18h*
Vendredi 9h - 12h

Lizy
Lundi 14h -18h*
Mercredi 9h-12h / 14h-18h*
Vendredi 9h-12h

Pontavert
Mardi, jeudi 14h-18h*

Règlement pour l'accès des professionnels en déchetterie

(commerçants, artisans, administrations et associations)



IPNS - SIRTOM du Laonnois 2023

SIRTOM du Laonnois
Site Marc Buvry - Faubourg de Leuilly - 02000 Laon
Tél. 03 23 26 80 00
tritou@sirtom-du-laonnois.com
www.sirtom-du-laonnois.com



sirtom du laonnois



1°) Ouverture du dossier :

Un dossier sera ouvert au nom de la société ou organisme concerné, au siège du :

SIRTOM du Laonnois
Site Marc Buvry - Faubourg de Leully - 02000 Laon

Il faudra vous munir aux horaires d'ouverture du siège :

- d'une carte d'artisan (registre des métiers)
- d'un extrait k bis (registre du commerce)
- de vos statuts (pour les associations et les administrations)
- de la carte grise des véhicules concernés par la demande

2°) Tarification des accès en déchetterie :

6 types de carte sont disponibles :

Type de véhicule	1 passage	10 passages ⁽²⁾
VL et VL fourgonnette PV ⁽²⁾ < 1,25 t	26,00 €	230,00 €
Fourgon 1,25 t < PV < 2,02 t	54,00 €	474,00 €
Camion de moins de 3,5 T 2,02 t < PV < 3,5 t	71,00 €	638,00 €

(1) dixième passage gratuit (2) PV = poids à vide – case G1 de la carte grise

Les cartes d'accès sont délivrées au siège du SIRTOM du Laonnois après ouverture d'un dossier et après règlement.

Le règlement pourra s'effectuer en espèces, par chèque (uniquement sur présentation d'une pièce d'identité) ou par virement.

Attention, en ce qui concerne les virements administratifs, il faut tenir compte d'un délai d'un mois.

En cas de perte ou de vol, cette carte ne pourra pas donner lieu à remplacement ou à remboursement.

La carte permet de vider le véhicule ou une remorque. Si vous vous présentez avec un véhicule et une remorque avec des déchets payants deux passages seront comptabilisés.

3°) Conditions d'accès en déchetterie :

- Le chauffeur présente sa carte de passage afin que le gardien la poinçonne.
- Afin d'assurer la traçabilité, un bordereau de suivi des déchets devra OBLIGATOIREMENT être remis au gardien avant chaque dépôt. Un modèle est disponible sur notre site www.sirtom-du-laonnois.com dans l'espace professionnel dans l'onglet « Les déchetteries ».
- Les déchets doivent être pré-triés et triés en fonction de leur nature.
- Le déchargement se fera dans le respect du règlement et des règles de sécurité de la déchetterie (attention, il est strictement **interdit de benner** les déchets dans les bennes).

Déchets acceptés :



ENCOMBRANTS



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



BOIS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE

Déchets acceptés gratuitement :



Pour bénéficier de la gratuité le véhicule ne doit contenir que des déchets gratuits.



CARTONS



TEXTILES



PAPIERS



AMEUBLEMENT



VERRES



MÉTAUX